



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Revue de presse

17 juin 2016

La menace d'un boycott par les journalistes plane sur les membres du Parlement. Que ce soit au niveau de l'Assemblée nationale ou du Sénat, le Code de communication retient l'attention et appelle à une mobilisation des journalistes des stations privées. Par ailleurs, la compagnie Air Madagascar est sortie de l'annexe B de l'Union européenne, comme l'a annoncé officiellement le Chef de l'Etat, hier.

Politique

CODE DE LA COMMUNICATION : MENACE DE BOYCOTT

*Ce jour, les membres de la presse se donnent rendez-vous à l'Assemblée nationale en vue d'exprimer leur mécontentement contre le projet de Code de la communication médiatisée, considéré comme « une disposition liberticide ». 24 heures après le vote au Sénat du projet de loi, la grande famille de la presse prévoit de riposter. Les médias privés entendent, par conséquent, boycotter les informations parvenant ou concernant le Sénat et l'Assemblée nationale. La décision a été évoquée hier, au cours de la réunion des patrons de presse regroupés au sein du Groupement des Editeurs de Presse Indépendants de Madagascar (GEPIM) qui s'est déroulée à Antanimena. Cette initiative concerne jusqu'à présent la Chambre Haute et devrait s'étendre à Tsimbazaza, en fonction de l'évolution des débats à l'hémicycle, commente **Midi Madagasikara**. En tout cas, poursuit le quotidien, ce sujet risque de provoquer une nouvelle tension entre les responsables politiques et la presse, dans la mesure où cette dernière estime que certains politiciens envisagent de museler la presse pour cacher les mauvaises pratiques et les corruptions qui gangrènent actuellement l'Administration publique et les institutions de la République. Une campagne de lobbying est actuellement lancée, notamment au niveau du Parlement. (p.3 – La Vérité, p.2 – Tia Tanindrazana, p.2)*

- *Les contestations autour du Code de la Communication et de la loi sur la cybercriminalité prennent de l'ampleur. La séance au sein de l'Assemblée nationale s'annonce houleuse, d'après **La Vérité**. Ainsi, les députés rassemblés au sein du parti « Tiako i Madagasikara » (Tim) ont annoncé la couleur. Ils prévoient un boycott en « usant de tous les moyens pour faire empêcher l'adoption du texte ». Une manière de soutenir le combat des journalistes qui plaident pour la dépénalisation des délits de presse. (p.3)*
- ***La Gazette de la Grande île** se projette déjà et annonce la mise en place d'un organe de lutte contre la cybercriminalité au sein du ministère de la Sécurité publique. Les interrogations se posent sur les réelles motivations de ce nouvel organe : « luttera-t-il contre les actes terroristes ou sera-t-il un moyen de pression contre les journalistes afin de les museler ? », s'interroge le quotidien. Avec les contestations ici et là, l'exercice de la démocratie semble régresser, opine-t-il. (p.13)*
- *Plus de 150 directeurs de publication se retrouveront au chômage, titre **Madagascar Matin**, à cause de l'amendement apporté par les sénateurs lors de l'adoption du Code de la communication, qui rappelons-le, exigent des patrons de presse de devenir les futurs directeurs de publication de leur organe de presse. Une décision qui chamboule toute l'organisation de l'entreprise de presse, d'après le quotidien, et qui aurait son lot de conséquences. (p.4)*

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



- *Questionné autour de l'adoption du Code de la communication et des polémiques autour, le Chef de l'Etat est resté évasif, remarque **Les Nouvelles**. Des réponses vagues qui affirment : « je ne comprends pas pourquoi polémiquer là-dessus alors que tous les points essentiels proviennent des journalistes eux-mêmes ». Dans tous les cas, conclut le journal, le dernier mot revient à l'Assemblée nationale. (p.3)*
- *De l'avis de **L'Observateur**, « le régime fait ce que bon lui semble – Le Sénat, à majorité HVM, donne le ton ». Le quotidien soutient une manigance politico-juridique, se référant aux procédures auxquelles a été soumis le projet de loi sur le Code de la communication. Les projets de loi doivent en effet, passer en premier au niveau de l'Assemblée nationale avant de les passer ensuite au Sénat. Mais le régime HVM a cru bon de le présenter en premier à la Chambre Haute, composée de plus de 80% de partisans HVM. (p.3)*

RECONCILIATION NATIONALE : DEBAT AU SENAT

*Le projet de loi sur la réconciliation nationale a été débattu en travaux de commissions au Sénat. Le texte comporte 72 articles et définit la mission, les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement du Comité du Fampihavanana Malagasy ou Comité de réconciliation malgache (CFM). Sauf changement, le document sera soumis pour adoption en séance plénière cet après-midi. Ce projet de loi du gouvernement prévoit entre autres, la mise en place du CFM, un organe chargé de la réconciliation nationale institué par la Constitution de la Quatrième République. La composition du CFM, remarque **Midi Madagasikara**, favorisera la mainmise du Président de la République sur cet organe constitutionnel concernant l'octroi de l'amnistie, en ce sens que la procédure d'octroi de l'amnistie devra obtenir l'aval des membres de l'organe. D'ailleurs, le CFM sera composé de 18 membres dont 2 par province et les membres restants seront désignés par le Président de la République. Néanmoins, le Sénat a apporté un amendement à cette composition en proposant 32 membres dont 1 par région et 11 désignés par le Chef de l'Etat. Autrement dit, ces membres seront « recrutés » par une commission ad hoc à partir de procédures de dépôt de dossiers et de sélection. (p.4 – Madagascar-Laza, p.3)*

Economie et société

AIR MADAGASCAR : SORTIE DE L'ANNEXE B

C'est officiel, la Commission européenne (CE) retire Air Madagascar de l'annexe B dans lequel figure la liste des compagnies aériennes interdites de vol sur le ciel européen. L'annonce a été faite par le Président de la République Hery Rajaonarimampianina, lors de la cérémonie de clôture d'un atelier organisé par l'Aviation Civile de Madagascar (ACM), portant sur « les problématiques de l'inscription dans les safety lists ». Ainsi, la compagnie aérienne n'étant plus sur la liste noire, pourra reprendre ses vols vers les territoires de l'Union Européenne (UE). Dès à présent, il faudra sans doute se repositionner sur le marché, afin de capitaliser cette décision, soutient Rado Rabarilala, président du Syndicat des employés de la compagnie nationale. Et il faudra maintenant que la compagnie et tous les acteurs du secteur s'activent pour en tirer profit et ne pas y retourner. Après 5 ans de galère et pour pouvoir rebondir rapidement, la solution serait de diversifier les lignes, renchérit le syndicaliste. Le président de la République et l'ambassadeur de l'Union Européenne à

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Madagascar, Antonio Benedito-Sanchez n'ont pas manqué de mettre en avant les bénéfices tirés par Air Madagascar, les impacts sur l'économie nationale et le développement du tourisme. Conséquemment, le Président mise sur le renforcement des acquis, en l'occurrence la sécurité et l'amélioration de la gestion de la compagnie. Il n'écarte pas l'idée de l'achat de nouveaux appareils, voire l'ouverture du capital d'Air Madagascar. (**L'Express de Madagascar, p.3 – Midi Madagasikara, p.7 – Madagascar-Laza, p.2 – Les Nouvelles, p.18 – La Gazette de la Grande île, p.5 – Madagascar Matin, p.3 – Tia Tanindrazana, p.2**)

- « Le pouvoir jubile », poursuit **L'Express de Madagascar**. Avec l'annonce de la sortie d'Air Madagascar de l'annexe B, l'accord avec le Fonds Monétaire International, la mise en place des institutions sont des arguments du pouvoir pour bomber le torse. Un « success story » d'après le Chef de l'Etat, faisant allusion aux événements qui ont marqué les actions étatiques depuis quelques mois et qui sont la somme de la croisade menée par l'Exécutif. (**p.5**)
- L'ACM retrouve sa crédibilité, annonce **La Vérité**. Le traitement des défaillances constatées chez la compagnie nationale a été concluant, souligne le quotidien. Et ce, faisant suite à la dernière évaluation effectuée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). (**p.2**)
- L'ambassadeur de l'Union européenne, Antonio Benedito-Sanchez réagit par rapport à la sortie de la compagnie nationale Air Madagascar de l'annexe B. Il affirme en ce sens que « c'est le résultat de la ténacité et la persévérance des acteurs malgaches, qui a apporté les conséquences positives pour Madagascar. (**Madagascar-Laza, p.2**)

CLIMAT DES AFFAIRES : PROTEGER LES INVESTISSEMENTS

L'existence d'un cadre juridique stable est un gage pour les investisseurs. La question de la délocalisation de la protection des investisseurs été soulevée lors d'une conférence organisée par les Hautes études commerciales (HEC) de Paris hier, à Anosy. Des spécialistes en droit ont partagé leurs expériences et ont apporté une réponse précise à cette question. Harotsilavo Rakotoson, administrateur général du cabinet SMR-HR répond par l'affirmatif à la question de savoir s'il est possible de saisir une juridiction étrangère ou un centre d'arbitrage étranger pour trancher sur une affaire. D'ailleurs, un investisseur qui s'installe à Madagascar peut être jugé à l'étranger, notamment au tribunal de Paris ou aux Etats-Unis, si certaines conditions sont réunies. Ainsi, la mise en place de mécanismes d'arbitrage investisseur-Etat, donne une assurance aux investisseurs. (**L'Express de Madagascar, p.7 – Les Nouvelles, p.2**)

Communauté internationale

UNION EUROPEENNE : APPUI AUX DIFFERENTS SECTEURS

- L'Union européenne apporte son appui à l'adaptation au changement climatique à Madagascar, à travers le financement du programme de renforcement des conditions et capacités d'adaptation au changement climatique (PRCC). Le gouvernement malgache s'est vu octroyer 29,6 milliards d'Ariary (8 millions d'Euros) de la part de l'Union européenne et 3.7 milliards d'Ariary de la part du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (1 million d'Euro) à titre de dons.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Ce programme vise à renforcer les capacités d'adaptation durable au changement climatique dans trois régions, à savoir Diana, Boeny et Analamanga. (L'Express de Madagascar, p.7 – Midi Madagasikara, p.7 – Les Nouvelles, p.18 – Madagascar-Laza, p.4 – La Vérité, p.9)

- *Un financement a été également apporté par l'Union européenne pour la facilitation de l'intégration régionale, menée conjointement par Madagascar et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa), à travers un reliquat du 10^{ème} Fonds européen de développement, d'une valeur d'un million d'euro. (Madagascar-Laza, p.5 – Les Nouvelles, p.19)*

Format de couverture

Les Nouvelles détaille en cinq grands points les tenants et aboutissants du Code de la communication, en lui dédiant une page entière. Il titre, à cet effet : « Quand la liberté d'expression dérange » et expose le contexte dans lequel les journalistes, les blogueurs, les professionnels des médias ou autres utilisateurs des réseaux sociaux seront exposés s'ils sont muselés par l'article 20 de la loi contre la cybercriminalité. Le quotidien fait un tour d'horizon décrivant les principaux points autour de cette fameuse loi, résumés dans des sous-titres tels que « Quid de l'article 20 sur la cybercriminalité », « En quoi consiste la dépenalisation de la presse ? », « Une commission ad hoc ! », « Un cadeau empoisonné », et « Les journalistes en première ligne ». (p.8)

Un peu d'humour



La Vérité, p.2

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrazaka@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

